

AVIS PUBLIC
(Article 474.2 – Loi sur les cités et villes)

AVIS AU PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond recevra, pour adoption, le budget de la Ville de New Richmond pour l'exercice 2021, de même que le programme triennal d'immobilisations pour 2021, 2022 et 2023, et ce, à l'occasion d'une séance extraordinaire du Conseil, qui **sera tenue le 14 décembre 2020, à compter de 20 h, et ce, par voie de visioconférence.**

Donné à New Richmond,
Ce 4^e jour de décembre 2020

Céline LeBlanc
Greffière